

Informations de base	
2005/2500(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la récente catastrophe provoquée par le tsunami dans l'océan Indien et l'aide de l'Union aux victimes Subject 3.70.11 Catastrophes naturelles, Fonds de solidarité 6.50 Aide d'urgence, alimentaire, humanitaire, aux réfugiés, Réserve d'aide d'urgence Zone géographique Bangladesh Inde Indonésie Kenya Malaisie Maldives Maurice Myanmar Seychelles Somalie Sri Lanka Tanzanie Thaïlande	

Acteurs principaux			
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date
	Affaires générales	2656	2005-04-25
	Affaires générales	2637	2005-01-31
	Affaires générales	2660	2005-05-23
	Affaires économiques et financières ECOFIN	2638	2005-02-17
	Affaires économiques et financières ECOFIN	2634	2005-01-18

Evénements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
07/01/2005	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		
12/01/2005	Débat en plénière		
13/01/2005	Décision du Parlement	T6-0006/2005	Résumé
13/01/2005	Résultat du vote au parlement		
13/01/2005	Fin de la procédure au Parlement		
18/01/2005	Débat au Conseil		
31/01/2005	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		

17/02/2005	Débat au Conseil		
25/04/2005	Débat au Conseil		
23/05/2005	Débat au Conseil		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2005/2500(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B6-0034/2005	12/01/2005	
Proposition de résolution		B6-0059/2005	12/01/2005	
Proposition de résolution		B6-0060/2005	12/01/2005	
Proposition de résolution		B6-0062/2005	12/01/2005	
Proposition de résolution		B6-0063/2005	12/01/2005	
Proposition de résolution		B6-0064/2005	12/01/2005	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T6-0006/2005 JO C 247 06.10.2005, p. 0096-0147 E	13/01/2005	Résumé

Résolution sur la récente catastrophe provoquée par le tsunami dans l'océan Indien et l'aide de l'Union aux victimes

2005/2500(RSP) - 13/01/2005 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

En adoptant une résolution conjointe par 560 voix pour, 1 voix contre et 19 abstentions, les députés ont appelé à répondre à l'urgence de la situation et se préparer à un soutien de longue haleine aux régions touchées par le tsunami.

Les députés appellent la communauté internationale à ne pas réitérer ses erreurs passées et à délivrer toute l'assistance promise. En ce qui concerne la Commission, elle est priée d'étudier toutes les possibilités d'aide financière dans le cadre du budget 2005. La contribution de l'UE ne devra pas se faire aux dépens d'autres pays en développement. Les députés ont rappelé leur rôle en tant qu'autorité budgétaire dans le financement futur de l'aide. Les députés attachent une importance particulière au sort des enfants. 1,5 millions d'entre eux seraient affectés par la catastrophe selon l'UNICEF.

Les députés ont tenu à faire part de leurs inquiétudes en raison du bilan humain inconnu pour la Birmanie où la junte militaire au pouvoir refuse de collaborer avec la communauté internationale. Par ailleurs, les députés sont préoccupés par les difficultés d'accès à de nombreuses régions touchées, en particulier à Sumatra. Si le gouvernement indonésien a ouvert pour la première fois en 18 mois la province d'Aceh aux organismes de secours, des informations inquiétantes parviennent relatant de nouvelles attaques militaires contre les rebelles dans cette province.

Les députés demandent qu'un système d'alerte précoce soit fourni aux pays de l'Océan indien et aux autres régions exposées à de telles catastrophes naturelles, que ce soient les pays africains ou méditerranéens. Ils demandent d'étudier dans quelle mesure GALILEO pourrait être utilisé à cette fin. Ils encouragent aussi l'UE à déployer des équipements militaires communs pour assurer des transports aériens et une réhabilitation des infrastructures.

Saluant les secours apportés par les populations locales aux touristes européens et la générosité des citoyens européens, le Parlement invite ses membres à faire volontairement don du montant d'une ou de plusieurs journées d'indemnités journalières aux victimes.

En conclusion, les députés demandent au Conseil de faire, dans six mois, le bilan des actions de secours menées par l'UE dans la région.